



# Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11/04/2017 à 19 heures 00 minutes  
En mairie

**Présents :** M. ARNAUD Thierry, M. AVIAS Cyrille, Mme BANNIER Marie-Claude, Mme BARACAND Nathalie, M. BOYER Joël, Mme CHARROUD Annie, Mme DONDEY Patricia, Mme DUNY Viviane, M. GIAUFRET Hervé, M. HARMAND Philippe, Mme MAYRAS Françoise, M. OURAK Farid, M. RAVEL Pascal, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

**Procurator(s) :** M. BOURGEOIS David donne pouvoir à M. HARMAND Philippe, M. LAVIALLE Patrick donne pouvoir à Mme CHARROUD Annie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** M. BOURGEOIS David, M. LAVIALLE Patrick, Mme PARIS Laurence

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. RAVEL Pascal est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2017

Ce document est approuvé à l'unanimité

### Dossiers soumis à délibération

#### **Dog/2017 - Budget général : Compte Administratif 2016**

##### *Interventions :*

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016.

Monsieur Philippe Harmand demande le détail du chapitre 77 "produits exceptionnels" il lui est répondu que ce chapitre comporte les dons, les produits de cessions d'immobilisations et les remboursements d'assurance.

Il s'étonne de trouver les produits de cessions d'immobilisations en fonctionnement et non en investissement. Ce à quoi il lui est répondu que les cessions d'immobilisation font également l'objet d'écritures comptables en investissement.

Après une discussion en aparté avec M. le Maire, M. Philippe HARMAND quitte la salle du conseil définitivement à 19h20.

Le Maire quitte la séance et confie le point à Madame DONDEY Patricia.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Marc SOUTEYRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	230 523,95			200 423,97	30 099,98	
Opérations de l'exercice	924 260,08	2 192 610,59	1 174 010,34	1 386 357,66	2 098 270,42	3 578 968,25
<b>Total</b>	<b>1 154 784,03</b>	<b>2 192 610,59</b>	<b>1 174 010,34</b>	<b>1 586 781,63</b>	<b>2 128 370,40</b>	<b>3 578 968,25</b>
Résultat de clôture		1 037 826,56		412 771,29		1 450 597,85
Restes à réaliser	1 177 171,86				1 177 171,86	
<b>Total cumulé</b>	<b>1 177 171,86</b>	<b>1 037 826,56</b>		<b>412 771,29</b>	<b>1 177 171,86</b>	<b>1 450 597,85</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>139 345,30</b>			<b>412 771,29</b>		<b>273 425,99</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe, M. SOUTEYRAND Marc

#### **D10/2017 - Budget général : Affectation du résultat 2016**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 412 771,29 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	262 771,29
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	150 000,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

#### **D11/2017 - Budget général : Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

#### **D12/2017 - Budget général : Vote des taux d'imposition**

**Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Fixe les taux d'imposition de la commune pour 2017 à :

- 7,27 % pour la taxe d'habitation
- 11,70 % pour le foncier bâti
- 69,69 % pour le foncier non bâti

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

#### **D13/2017 - Régularisation sur écart de la dette**

Monsieur le Maire explique que suite au rapprochement de la balance comptable du Receveur au 31/12/2016 et de l'état de la dette tenu à la mairie d'Ucel, il apparaît une discordance sur le montant du capital restant dû de 320,83 € qu'il convient de régulariser.

Afin de mettre en concordance les deux comptabilités, il y a lieu de procéder aux écritures de régularisation suivantes :

- Mandat au compte 6688 d'un montant de 320,83 €
- Titre au compte 1641 d'un montant de 320,83 €.

Il précise qu'il n'y a aucun mouvement de trésorerie. Il s'agit uniquement d'ajustement d'écritures comptables entre les sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à émettre le mandat et le titre afin de régulariser la situation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

#### **D14/2017 - Budget général : Budget 2017**

Le Budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 6 451 395,48 € et se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 071 737,25 €	5 071 737,25 €
	(dont 1 177 171,86 € de RAR)	
Fonctionnement	1 379 658,23 €	1 379 658,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 451 395,48 €</b>	<b>6 451 395,48 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2017

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

#### **D15/2017 - Régie de transport : Compte administratif 2016**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016.

Le Maire quitte la séance et confie le point à Madame DONDEY Patricia, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Marc SOUTEYRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 089,02	
Opérations de l'exercice	4 625,84	31 993,73
<b>Total</b>	<b>6 714,86</b>	<b>31 993,73</b>

Résultat de clôture		25 278,87
Restes à réaliser		
<b>Total cumulé</b>		<b>25 278,87</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>25 278,87</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'ont pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe, M. SOUTEYRAND Marc

**D16/2017 - Régie de transport : Affectation du résultat 2016**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 25 278,87 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	<b>25 278,87</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

**D17/2017 - Régie de transport : Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal

- déclare que le compte de gestion de la régie de transport dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D18/2017 - Régie de transport : Budget 2017**

Le Budget primitif de la régie de transport de l'exercice 2017 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 57 578,87 € et se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 578,87 €	57 578,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 578,87 €</b>	<b>57 578,87 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
- ADOPTE le budget primitif de la régie de transport 2017  
VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

**D19/2017 - Participation aux frais de fonctionnement des enfants scolarisés en CLIS 4 à l'école élémentaire de Beausoleil à Aubenas**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier de la commune d'Aubenas qui sollicite une participation financière pour les enfants ucellois inscrits en classe CLIS 4 à l'école de Beausoleil élémentaire.

Il donne connaissance de la délibération de la commune d'Aubenas en date du 16 décembre 2014 qui fixe à 1 065 € les frais de fonctionnement d'un élève scolarisé en classe Clis 4 et soumet la convention à intervenir avec la commune d'Aubenas.

**Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la participation financière de la commune d'Ucel d'un montant de 1 065 € par enfant, au titre de l'année scolaire 2016-2017, pour les frais de fonctionnement des élèves ucellois scolarisés en classe CLIS 4 à Aubenas

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

**D20/2017 - Régie de transport : Remboursement des frais de secrétariat 2016 et 2017**

Le Maire rappelle les délibérations précédentes par lesquelles le Conseil Municipal fixait le montant de la participation de la Régie de transport aux frais de secrétariat à la somme forfaitaire de 1000 €.

Il explique que le remboursement n'a pas été demandé en 2016 mais qu'il convient de régulariser la situation et de délibérer également pour 2016.

Aussi, il propose de garder le même montant forfaitaire pour l'année 2016 et 2017.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **FIXE** le montant de la participation de la Régie de transport aux frais de secrétariat à la somme forfaitaire de 1000 € pour l'année 2016 et 2017,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

**D21/2017 - Régie de transport : Remboursement des annuités d'emprunt de l'achat du bus**

Le Maire rappelle que l'emprunt de 50 000 € réalisé en 2006 pour l'acquisition d'un car pour la régie de transport est supporté par le budget communal.

Après approbation du compte administratif 2016, le budget de la régie de transport présente un excédent de fonctionnement pour l'année 2016, Mr le Maire propose que la régie de transport rembourse à la commune 2 annuités d'emprunt du bus soit la somme de 11 947 € sur le budget 2017

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

**DECIDE** le remboursement par la régie de transport de la somme de 11 947 € représentant deux annuités d'emprunt pour l'acquisition du car en charge du transport scolaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

**D22/2017 - Demande de subvention à la communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour l'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au titre de son engagement pour le développement des transports moins polluants et dans le cadre de son investissement pour un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) propose une participation financière pour l'installation de borne de recharges pour véhicules électriques.

L'aide financière proposée est plafonnée à 50% des dépenses engagées par la commune sans excéder 2 700 € par commune.

La commune a dépensé 2 500 € pour l'installation de la borne à l'espace DEYDIER.

Sur cette base, le Maire propose de demander une subvention d'un montant de 1 250 € à la communauté de communes.

Afin de demander cette participation de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, il convient de signer une convention financière avec celle-ci.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- *AUTORISE le Maire à signer la convention d'Aide financière avec la communauté de communes du bassin d'Aubenas*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. HARMAND Philippe

### **Questions diverses**

#### **PLU :**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion avec Guillaume JOSSELIN du cabinet IATE. Il n'y a plus de date limite pour grenelliser le PLU. L'obligation porte uniquement sur le fait que les nouveaux PLU ainsi que les PLU révisés doivent être grenelliser.

Compte tenu de cette nouvelle information, la révision du PLU est mise attente afin d'affiner le projet général d'urbanisme de la commune.

#### **Ecole :**

Annie CHARROUD informe l'assemblée que les travaux de l'école se déroulent bien.

#### **Résidence service :**

Le Maire informe que les travaux progressent, l'ouverture avant la fin de l'année 2017

#### **Calendrier :**

6 mai 2017 : une rencontre sera organisée avec la presse pour faire un bilan de mi-mandat suivie d'une visite des chantiers de la résidence service et de l'école.

30 juin 2017 : Monsieur le Maire rappelle que les élus et le personnel avec leur conjoint seront réunis à la maison carrée pour un repas convivial avant les vacances

9 juillet 2017 : un pique-nique Ucellois sera organisé par les jeunes qui ont eu 18 en 2016.

#### **Commerces :**

Françoise MAYRAS demande où en est le projet de commerces situé en face de la mairie ?

Le Maire explique qu'il doit contacter Monsieur PERRUCHON. et qu'il l'informerait que les panneaux de publicité obsolètes seront enlevés

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05

Fait à UCEL  
Le Secrétaire de séance, Pascal RAVEL,

